

1 jour

Mieux collaborer avec son Opca après la réforme de 2014

mercredi 22

juin

jeudi 29

septembre

2016**OBJECTIFS**

Identifier et pratiquer les missions et services offerts aux entreprises par l'Opca.

Connaître le fonctionnement des Opca et les conséquences pour l'entreprise.
Anticiper l'intervention du FPSPP.

Appréhender la nature de la prise en charge financière par l'Opca en fonction du dispositif..

PUBLIC

RRH, DRH, responsable formation, chargé(e)s de formation, assistant(e)s de formation, conseillers formation Opca et Opacif, développeurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Consultation de documents des Opca, de la DGEFP et du FPSPP
Questions-réponses toute la durée de la session.

ANIMATION

Anne Grillot, chargée d'études à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

PROGRAMME

Rapports entreprise – Opcas

- Cartographie des Opcas
- Code de bonnes pratiques Opcas - Entreprises
- Choisir son Opcas en fonction de la nature des contributions

Missions des Opcas et services offerts aux entreprises

- Services de proximité
- Information, accompagnement, sensibilisation
- Développement de la formation continue et de l'apprentissage
- Identification des compétences et qualifications avec définition des besoins en fonction de la stratégie de l'entreprise
- Qualité de la formation et sélection des organismes de formation, voire habilitations

Appréhender le fonctionnement de l'Opcas

- Décisions du conseil d'administration, des sections paritaires professionnelles, le règlement intérieur
- Délégation de collecte et de gestion
- Frais de gestion, d'information et de missions
- Fin du financement du paritarisme

Collecte des contributions et destination des fonds

- La contribution unique
- Les contributions supplémentaires (conventionnelle et volontaire)
- Mutualisation des fonds et « fongibilité descendante »

Relations Opcas - FPSPP

- Fonds de la péréquation et leur mobilisation pour le contrat de professionnalisation
- Fonds pérennes de la collecte à destination du financement de certains dispositifs grâce aux appels à projets (AAP)

Prises en charge financières de l'Opcas

- Fixation des taux
- Financement des dispositifs
- Droit de tirage
- Information par le site dématérialisé de l'Opcas

Cas pratiques

Merci d'apporter les documents que votre Opcas met à votre disposition pour la collecte et les prises en charge

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Évaluation de la formation par les stagiaires.

Remise d'une attestation de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Prérequis nécessaire pour suivre cette formation : **Connaître les fondamentaux du secteur de la formation.**

Vous pouvez suivre au préalable : Panorama du droit de la formation professionnelle continue.

Avoir suivi l'une des formations « généraliste » comme : Maîtriser les nouveautés de la réforme de la formation

En fonction de votre activité (entreprise, Opcas, organisme de formation...), vous pouvez la compléter par les autres formations « approfondi » comme : Élaborer et manager son plan de formation, et/ou les formations « expert »

comme : Mettre en œuvre la réforme dans l'entreprise : plan, professionnalisation, CPF, GPEC.

TOUTES NOS FORMATIONS EXISTENT AUSSI EN INTRA-ENTREPRISE

Contact

01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-inffo.fr

www.centre-inffo.fr ; boutique en ligne, les sessions de formation

4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

